

Procès-verbal de la Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le vendredi 20 juillet 2018 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 9h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Richard Léveillé
Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen
Madame la conseillère Denise Soucy
Madame la conseillère Françoise Lafrenière
Madame la conseillère Louise Robert

Est absente :

Madame la conseillère Charlie-Ann Dubeau (absence motivée - vacances)

Sont aussi présents :

Madame l'adjointe exécutive Andrée Bertrand
Monsieur l'inspecteur municipal Patrick Blais
Monsieur le directeur des travaux publics Martin Lafrenière

Citoyens

Monsieur Paul Grondin

Ouverture de la séance par le maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

Constat au procès-verbal

Suite à la rencontre du comité plénier, les membres du conseil municipal ont renoncé à l'avis de convocation et ils ont décidé de tenir la présente séance extraordinaire.

2018-07-243 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Robert et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-07-244 Nomination d'une secrétaire-trésorière-adjointe pour la tenue de la présente séance extraordinaire

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de nommer Madame Andrée Bertrand à titre de secrétaire-trésorière-adjointe pour la tenue de la présente séance extraordinaire.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-07-245 Resort Lac-Sainte-Marie

Considérant que la Sûreté du Québec (SQ) a réalisé plusieurs interventions au Resort Lac-Sainte-Marie situé au 21, rue Henri depuis plusieurs années pour des bruits nocturnes qui empêchent le voisinage de dormir la nuit.

Considérant qu'il y a eu plusieurs rencontres avec le propriétaire pour trouver une solution commune pour remédier à la situation problématique.

Considérant que malgré ces rencontres, le propriétaire ne respecte pas ses engagements et il ne respecte pas les règlements de nuisance et d'urbanisme de la municipalité, tels que des bruits nocturnes, un établissement non conforme, une construction sans permis municipal, un changement d'usage sans permis municipal, des travaux dans la marge riveraine sans permis municipal, etc.

Considérant que malgré les avertissements de la municipalité et les interventions de la SQ, le propriétaire n'a jamais été en mesure de contrôler son établissement.

Considérant que ses activités commerciales du début étaient axées uniquement sur de l'hébergement et que ses activités commerciales actuelles dérogent à sa mission du départ.

Considérant que les bruits provenant de son établissement dérangent énormément la quiétude du voisinage.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Léveillé et il est résolu de mandater la direction générale ainsi qu'une firme juridique afin de rencontrer le propriétaire du Resort Lac-Sainte-Marie pour faire cesser la nuisance nocturne et d'informer ledit propriétaire de respecter tous les règlements de la municipalité.

Intenter des procédures judiciaires contre le propriétaire si la situation ne s'améliore pas, pouvant mener jusqu'à la fermeture de ses opérations.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal

Les sujets discutés, durant la parole aux contribuables, seront notés par le secrétaire d'assemblée et déposés au dossier de la séance.

2018-07-246 Clôture de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 9h28.

Gary Lachapelle,
Maire

Andrée Bertrand,
Secrétaire-trésorière-adjointe